



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Stages

Question écrite n° 39801

### Texte de la question

M. Michel Fromet attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la repartition inegale des moyens consacres a la formation professionnelle. En 1993 la France a consacre 131 milliards de francs a la formation professionnelle. Au total, 8 millions de personnes (salaries ou chomeurs), pres d'un actif sur trois, ont beneficie d'une action de formation, soit deux fois plus que vingt ans auparavant. Ainsi 820 millions d'heures ont ete distribuees, representant une duree moyenne de quatre-vingt-seize heures par stagiaire. Sans obligation legale de financement, la France ne pourrait pas afficher un tel effort, envie par de nombreux pays europeens. Instituee officiellement pour toutes les entreprises, le droit a la formation reste cependant tres inegalement reparti sur le terrain. C'est d'abord la difference de qualification qui cree l'inegalite. En effet selon une enquete de l'Insee, 9,4 p. 100 des salaries disposant au maximum du certificat d'etudes ont ete formes une fois entre janvier 1992 et mai 1993, contre plus du tiers de ceux qui avaient au moins bac + 2. On retrouve logiquement cette inegalite en termes de categories professionnelles : les cadres ont le plus souvent recu une formation professionnelle (31,8 p. 100) que les ouvriers non qualifies (4,5 p. 100). Par ailleurs, le type de contrat de travail joue aussi : les salaries ayant un faible niveau de qualification sont aussi ceux qui ont un emploi souvent precarie. Les entreprises qui les emploient hesitent donc a financer une formation pour des salaries qui peuvent quitter l'entreprise du jour au lendemain. Les personnes en contrat a duree determinee ont trois fois moins de chances d'acceder a une formation. Par ailleurs, les femmes sont encore plus touchees : 19,5 p. 100 d'entre elles contre 21,5 p. 100 des hommes ont eu acces a une formation. Il souhaite connaitre les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour remedier a ces inegalites croissantes devant la formation professionnelle.

### Texte de la réponse

En 1994, 133,5 milliards de francs ont ete consacres a la formation, 913 millions d'heures de formation ont ete dispensees et 8,2 millions d'actifs ont suivi une formation. Comme le souligne l'honorable parlementaire, ces donnees globales, tout en attestant de l'effort important consenti par la France en matiere de formation professionnelle, masquent neanmoins des disparites. Si l'on circonscrit l'analyse aux seules entreprises de dix salaries et plus, l'on constate des differences marquées dans l'accès a la formation. Les salaries les moins qualifies sont sur ce point defavorisee. Ainsi, 49,7 p. 100 des ingenieurs et cadres ont suivi une formation en 1994 contre 16 p. 100 des ouvriers non qualifies. Il convient toutefois de souligner que ces derniers n'etaient que 13,3 p. 100 en 1990. En effet, pour corriger ces disequilibres, des mesures ont ete prises au cours des dernieres annees. En premier lieu, les engagements de developpement de la formation, dont l'objet est l'elevation des qualifications des salaries suite aux mutations technologiques et economiques auxquelles sont soumises les entreprises, ont des l'origine eu comme public prioritaire les salaries les moins qualifies. En 1994, 265 accords ont ete conclus pour un montant de depenses de l'ordre de 941,3 millions de francs, dont 272,8 millions de francs a la charge de l'Etat. En second lieu, a ete institue un credit d'impot en faveur des entreprises qui consentent une augmentation de leurs depenses de formation. Son montant est egal a 25 p. 100 de l'accroissement des depenses d'une annee sur l'autre mais, afin d'inciter les employeurs a effectuer un effort accru en faveur des salaries occupant les emplois les moins qualifies, une majoration de 40 p. 100 des

depenses exposees pour la formation de ces derniers a ete decidee. En 1994, 93 500 entreprises ont opte pour le credit d'impot relatif a la formation professionnelle, dont le montant s'est eleve a 589,8 millions de francs.

## Données clés

**Auteur** : [M. Fromet Michel](#)

**Circonscription** : - SOC

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 39801

**Rubrique** : Formation professionnelle

**Ministère interrogé** : travail et affaires sociales

**Ministère attributaire** : travail et affaires sociales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 juin 1996, page 3076

**Réponse publiée le** : 16 septembre 1996, page 4979